CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017
SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE
ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT
RAPPORTEUR(S): M. ERIC LE DISSES

OBJET

budget primitif 2017 pour la délégation: Pistes cyclables

DGAET Direction des Routes et des Ports Service Aménagements Routiers

PRESENTATION

Ce rapport expose les principaux axes de la politique publique relative aux pistes cyclables pour l'année 2017.

Dans ce cadre, le terme de pistes cyclables est à entendre comme un terme générique qui comprend des pistes cyclables proprement dites et des véloroutes et voies vertes.

Le développement de l'offre de mobilité pour les bucco-rhodaniens, enjeu issu des conclusions des Etats Généraux de Provence, porte également sur les modes actifs, en particulier le vélo, avec un projet ambitieux de développement du réseau cyclable pour un montant de 40 M€sur cinq ans. Dans ce cadre, les AP allouées au programme pistes cyclables sont quinquennales

SYNTHESE

	fonctionnement	investissement	
		AP	СР
Dépenses	15 000€	8 150 000€	7 159 000€
Recettes			802 914€

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Le programme de pistes cyclables proposé comprend :

• des opérations à prendre en considération

Sont concernées des opérations pour lesquelles des études et des acquisitions foncières pourront être engagées. Leur liste présentée en annexe comprend d'une part des opérations déjà prises en considération, et confirmées au titre de 2017, et d'autre part des opérations nouvelles au titre de 2017.

• des opérations d'aménagement de pistes cyclables

La liste de ces opérations concernées par des travaux à démarrer ou à lancer en 2017, est indiquée en annexe.

Les propositions de crédits de paiement (CP) d'investissement correspondants s'élèvent à 7 159 000€dont 6 055 000 €pour les travaux à réaliser en 2017, 954 000 €pour les études opérationnelles et 150 000€pour les acquisitions foncières.

Les propositions d'autorisations de programme (AP) d'investissement pour engager les opérations pouvant démarrer ou être lancées en 2017 s'élèvent à 8 150 000 € dont 6 200 000 € pour les travaux, 1 800 000€ pour les études opérationnelles et 150 000€ pour les acquisitions foncières.

A noter que la stratégie du schéma directeur vélo du Département des Bouches du Rhône a été adoptée le 21 octobre 2016. Ce schéma porte sur des itinéraires cyclables composés de

différents types d'aménagement, et notamment de pistes cyclables et de véloroutes et voies vertes.

RECETTES

Les prévisions de recettes s'élèvent à 802 914 € Elles regroupent les participations de la Région et de la Compagnie Nationale du Rhône aux travaux et études opérationnelles de pistes cyclables cofinancés par conventions.

PROGRAMME DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Un montant de 15 000 € de crédits de paiement est proposé dont 5 000 € de cotisation annuelle versée à l'association Départements et Régions Cyclables, et 10 000 € versés dans le cadre de la convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire de l'EuroVelo8 signée le 4 décembre 2015.

PROPOSITION

Au titre des éléments exposés dans le présent rapport, je vous propose:

- 1) d'approuver les interventions au titre de la politique publique relatives aux pistes cyclables définie dans le présent rapport,
- 2) de procéder aux créations et modifications d'affectations des Autorisations de Programme telles que précisées dans le tableau annexé
- 3) de décider de la passation, de l'exécution et du règlement des contrats nécessaires à la réalisation des opérations indiquées en annexes, selon les dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur et des CCAG correspondants,
- 4) de m'autoriser à régler la cotisation annuelle aux « Départements et Régions Cyclables » d'un montant de 5 000 €
 - Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental
- 5) de m'autoriser à régler la cotisation annuelle au Comité d'Itinéraire EuroVelo8 d'un montant de 10 000 €
 - Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental
- 6) d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer :
 - pour adopter, en cas de nécessité, des dispositions différentes ou complémentaires pour la passation de ces marchés dans le cadre des dispositions prévues par le Code des Marchés Publics,
 - sur les autres conventions (ou leurs avenants) pouvant intervenir dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et des dispositions prises dans le cadre du présent rapport,

- sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le présent rapport et sur les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme qui seraient nécessaires,
- sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002.

7) de m'autoriser:

- à approuver les actions pour lesquelles il sera lancé une procédure de marché public correspondante,
- à signer tous les actes qui découlent des marchés et contrats, notamment ceux prévus par les CCAG Travaux, prestations intellectuelles, de fournitures courantes et de services lorsqu'ils s'inscrivent dans le montant de l'opération,
- à demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes ci-annexés,
- à signer les demandes d'autorisation et les actes, relevant des dispositions légales et règlementaires, nécessaires aux opérations d'aménagement prises en considération ainsi qu'à leur entretien,
- à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des programmes du présent rapport,
- à signer les conventions de travaux avec les concessionnaires de réseaux lorsqu'il s'agira de réaliser des déplacements de réseaux nécessaires à l'exécution des programmes de travaux, conformément aux modalités d'interventions définies par notre assemblée

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le délégué aux pistes cyclables, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL